

Quelques informations :

La rentrée scolaire est fixée au **lundi 01 septembre 2025**.

Les horaires de l'école sont les suivants : **8h30 à 11h30** et de **13h30 à 16h30**.

L'accueil se fait **10 minutes** avant l'heure.

Voici la liste de matériel qui sera utile dès les premiers jours :

- . une paire de chaussons de gymnastique
- . une boîte à mouchoirs (une par trimestre)
- . une pochette en plastique à rabats
- +
- . une ardoise (type : velleda) avec ses crayons dans une petite trousse
(uniquement pour les enfants scolarisés en **grande section** de maternelle).

Merci de mettre **le prénom** de votre enfant sur **toutes ses affaires**.

Le tablier de peinture n'est pas nécessaire, il y en a à l'école.

Il faudra fournir une **attestation d'assurance**.

Un goûter est prévu mais non obligatoire. Si vous souhaitez que votre enfant goûte à l'école, privilégier les fruits et les laitages (yaourts et compotes). Il faut aussi penser que c'est une collation et non un repas, donc une moitié de pomme, de banane suffisent amplement. Je vous invite à consulter **la circulaire n°2003-210 du 1^{er} décembre 2003** relative à la **collation matinale** à l'école, en particulier le **paragraphe 2.1** qui précise **les horaires et la composition de la collation**.

Un **service péri-scolaire** et une **cantine** sont à votre disposition. Vous pouvez vous renseigner auprès du bureau du syndicat scolaire, situé à la mairie d'Atton.

Une **réunion d'informations** aura lieu dans les premiers jours d'école pour vous donner de plus amples informations.

Mme BOUVARD-FATH Tania